

Conférence régionale Santé-Environnement

Actes de la Conférence

Ce document expose le contenu des présentations des intervenants et la synthèse des échanges avec les participants de la Conférence régionale santé-environnement du 26 janvier 2017.

MATINEE

Vous pouvez accéder via le lien suivant à l'ensemble des présentations des interventions 1 à 4 ci-dessous :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_prse3_pleniere_cle1e6edc.pdf

1- Introduction - M. le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

2- Contexte de la démarche d'élaboration du PRSE3 en Région Auvergne-Rhône-Alpes – Yannick MATHIEU, directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Slides 2 à 16 de la présentation ci-dessus

3- Présentation de l'état des lieux régional Santé-Environnement – Lucie ANZIVINO, ORS Auvergne-Rhône-Alpes et Xavier OLNLY, CEREMA Centre-Est

Slides 17 à 33 de la présentation ci-dessus

4- Présentation des objectifs du PRSE 3 Auvergne-Rhône-Alpes – Gilles DE LACAUSSADE, directeur général adjoint de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Slides 34 à 43 de la présentation ci-dessus

5- Intervention de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux questions de santé du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Mme GUIBERT confirme l'intention du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le portage d'une action concrète et forte en matière de santé-environnement, qui devra prendre en compte les priorités ressortant de l'état des lieux régional.

Elle présente des axes et pistes de travail qui pourraient être explorés dans le cadre des réflexions à venir, ainsi que le positionnement souhaité par la Région sur cette thématique :

- Les deux ex-territoires régionaux agissaient de manière différente en matière de santé-environnement. Cet écart de pratique devra être résolu pour proposer une politique régionale lisible et ciblée.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes affirme son rôle dans l'élaboration du PRSE 3 puis dans sa mise en œuvre, sur des actions identifiées en lien avec des enjeux de prévention en santé auprès des publics particulièrement exposés aux risques environnementaux, en s'appuyant sur les orientations qui seront fournies par le PRSE 3.
- Enfin, la Région Auvergne-Rhône-Alpes interviendra en cohérence avec ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de renouvellement urbain, de jeunesse, de recherche et innovation en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes.

1- Intervention de M. Éric FOURNIER, Vice-Président délégué aux questions environnementales du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. FOURNIER rappelle l'importance du développement des liens entre la politique de santé et la question de la qualité de l'air. Il souligne la nécessité d'une connaissance approfondie et objectivée des problématiques liées à la qualité de l'air, notamment à travers le développement de l'ingénierie et de la modélisation, rappelant le travail réalisé en lien avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Il souligne le rôle d'animateur de la Région autour de la thématique de la qualité de l'air en matière de transport, d'habitat, d'économie :

- Concernant les transports, notamment collectifs et ferroviaires, il rappelle la nécessité d'intervenir dans une logique d'anticipation et non seulement de réparation, et de la définition d'objectifs clairs et partagés auprès des administrés. Il rappelle que la Région s'attachera à sanctuariser les moyens d'intervention existant à l'échelle des territoires, aux côtés de l'Etat et de l'ADEME, notamment les dispositifs que sont les Plateformes de rénovation énergétique et les Territoires à Energie Positive (TEPOS) notamment.
- Concernant le soutien à la politique énergétique pour accompagner l'adaptation des comportements, avec l'engagement de la réflexion sur la méthanisation, les ENR, pour proposer aux territoires des dispositifs nouveaux et moyens d'intervention supplémentaires.
- Concernant le développement des liens entre recherche, développement et expérimentation dans les territoires.

1- Synthèse des échanges avec l'Assemblée

Sylviane POULENARD, Vice-Présidente de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD)

Mme POULENARD souligne qu'il existe encore aujourd'hui une méconnaissance de la problématique « radon » posée dans les constructions, tant chez les particuliers que chez les professionnels du bâtiment. L'habitat est notamment exclu de la réglementation qui ne concerne que les établissements recevant du public (ERP) et certains lieux de travail. Elle ajoute qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, seuls 7 départements sur 11 sont soumis à la réglementation.

La nouvelle réglementation prévoit des obligations de travaux dans l'habitat au-delà d'un certain niveau d'exposition. Mme POULENARD souligne que le radon est cependant reconnu comme cancérigène pour l'homme depuis 1987 par l'OMS.

Pour la CRIIRAD, la lutte contre la surexposition au radon doit s'inscrire dans l'objectif de réduction des inégalités territoriales de santé porté par le PRSE 3, au-delà des périmètres d'exposition déjà reconnus. Elle affirme qu'une délimitation par département sans prise en compte des types de construction est insuffisante.

Alors que le PRSE 2 Auvergne incluait l'accompagnement de la réduction de l'exposition au radon dans l'habitat, une telle action était absente du PRSE 2 Rhône-Alpes, bien que 4 départements soient concernés par la réglementation. La CRIIRAD le déplore.

La CRIIRAD reconnaît la pertinence des objectifs du PRSE 3 et souhaite s'inscrire dans sa mise en œuvre, mettant en avant son ingénierie et son expérience dans le domaine de l'information et de la formation des publics. Elle reconnaît notamment l'intérêt des actions suivantes proposées par le PRSE 3 :

- **Action 6** « Promouvoir et accompagner des actions préventives sur le risque radon en synergie avec des actions sur la qualité de l'air intérieur ou sur l'efficacité énergétique »
- **Action 49** « Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur annoncé par le gouvernement », notamment sur les enjeux de formation des professionnels du bâtiment et des animateurs des points d'information énergie

M. Lionel BRARD, Adjoint à la santé de la Ville de Valence

M. BRARD témoigne son soutien à l'action de la CRIIRAD.

Mme Elise LADEVEZE, Chargée de mission au Graine Rhône-Alpes

Mme LADEVEZE intervient pour poser deux questions :

Question 1 - Quels sont les critères de « forte valeur ajoutée » présentés comme base pour la sélection des actions du futur plan ?

Question 2 - Qui sont les « intervenants locaux » visés dans les objectifs opérationnels du futur PRSE 3 ?

Dr Anne-Marie DURAND, Directrice de la santé publique de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Réponse à la question 1 – Mme DURAND explique que les actions développées devront être probantes, et devront avoir fait preuve de leur efficacité dans le domaine de la santé-environnementale, et ne devront pas seulement relever de l'expérimentation.

Réponse à la question 2 – Mme DURAND rappelle que l'objectif du PRSE 3 est d'impliquer le public le plus large possible pour agir sur l'environnement au quotidien. Par la sensibilisation des acteurs locaux,

qu'il s'agisse de décideurs ou d'habitants, il s'agira de créer des relais de terrain pour créer les conditions d'un environnement favorable au plus grand nombre.

M. Guillaume AGEORGES, Secrétaire général de l'association Sante-Environnement Rhône-Alpes (SERA)

M. AGEORGES souligne que la question des gaz à effet de serre reste une priorité aujourd'hui au niveau international, alors même que les impacts s'en font sentir au niveau régional. Il interroge la capacité du PRSE 3 à constituer un cadre de mobilisation des citoyens autour de cet enjeu et insiste sur l'importance de la communication et de l'information « par l'humain » au-delà des moyens offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment auprès des plus jeunes.

M. Alain CHOSSON, Coordinateur environnement de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

M. CHOSSON partage au nom de la CLCV les objectifs et priorités présentés pendant la matinée. Il témoigne de l'importance des actions de sensibilisation et d'éducation portées à destination du grand public. Il réaffirme toutefois l'importance de créer de manière concrète les conditions d'implication concrète du grand public au niveau local. Il exprime le souhait de mobiliser les réseaux locaux de l'association afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

1- Table ronde : témoignages de collectivités déjà engagées dans des initiatives favorables en matière de santé-environnement

Vous pouvez accéder via le lien suivant à l'ensemble des présentations des intervenants de la table ronde :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2_supports_tr_cle081d56.pdf

M. Lionel BRARD, Adjoint à la santé de la Ville de Valence, conseiller délégué à l'Agglomération Valence-Romans-Sud Rhône-Alpes

- Intervention : « Reconquête de la qualité de l'air : Nécessité d'une approche intégrée, Evaluation, sensibilisation, participation, action »

Slides 1 à 12 de la présentation ci-dessus

Mme Agnès THOUVENOT, 4^{ème} adjointe à l'économie solidaire, l'emploi et l'insertion, la santé, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femme-Homme de la Ville de Villeurbanne

- Intervention : « L'étude d'impact en santé, un outil d'aide à la décision technique et politique »

Slides 13 à 21 de la présentation ci-dessus

Mme Isabelle ROMEUF, Conseillère municipale de la commune d'Auzelles et déléguée communautaire de la communauté de communes Ambert-Livardois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez

- Intervention : « La Lutte contre l'ambrosie sur le Parc naturel régional Livradois-Forez »

Slides 22 à 33 de la présentation ci-dessus

Mme Mondane JACTAT, Adjointe au maire de Grenoble en charge de la santé

- Intervention : « Le Plan Municipal de Santé de Grenoble : élaboration et mesures concernant la santé-environnementale »

Slides 34 à 44 de la présentation ci-dessus

Mme Julie DUVERT, Adjointe au maire de la Ville de Chamalières, chargée de la démocratie de proximité et de la communication

- Intervention : « La mise en place de la politique de communication, les actions auprès des riverains et l'impact sur la biodiversité dans le cadre de la démarche Zéro Phyto »

Slides 45 à 76 de la présentation ci-dessus

1- Synthèse des échanges avec l'Assemblée

Mme Estelle FLOIRAC, Sedetiam Conseil

Mme FLOIRAC souligne que les différentes actions présentées lors de la table-ronde mettent toutes en évidence la nécessité d'une action transversale, entre les services, les cultures professionnelles, les expertises.

M. Lionel BRARD, Adjoint à la santé de la Ville de Valence

En réponse à la remarque de Mme FLOIRAC, M. BRARD souligne l'importance d'aller vers un décloisonnement des approches sanitaire et environnementale au sein des collectivités, pour progresser vers une approche par projet : « *Une collectivité, c'est un pool d'élus mais aussi des services qui fonctionnent souvent en silo* ».

La réalisation d'une évaluation d'impact en santé (EIS) présente cette opportunité de travail interservices. M. BRARD prend l'exemple de l'EIS réalisée à Valence, lors de laquelle un temps d'appropriation a été nécessaire pour que les services sollicités prennent conscience des implications de leurs interventions vis-à-vis des enjeux de santé du territoire, notamment en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics. Il souligne que l'EIS a permis aux services de s'approprier ces enjeux et échanger autour de sujets qui leur étaient jusqu'alors étrangers, en matière de santé-environnement.

Mme Julie DUVERT, Adjointe au maire de la Ville de Chamalières, chargée de la démocratie de proximité et de la communication

Mme DUVERT souligne l'importance et la nécessité de décloisonner le travail des services au sein des collectivités, de la création de liens entre les différents services et élus, non seulement concernés par les enjeux de sanitaires et environnementaux, mais aussi les autres services, à l'instar des services « communication » pour permettre de faire passer des messages cohérents et de communiquer autour des solutions proposées auprès de la population.

Mme Agnès THOUVENOT, Adjointe à l'économie solidaire, l'emploi et l'insertion, la santé, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femme-Homme de la Ville de Villeurbanne

Mme THOUVENOT souligne que le décroisement doit également intervenir entre les élus. Elle soulève tout l'enjeu que représente l'intégration des problématiques de santé-environnement dans des sujets transversaux.

Dans cette approche transversale, une politique portée sur l'égalité femme-homme – sujet porteur au regard de l'agenda politique – peut constituer une porte d'entrée intéressante pour travailler sur la santé des femmes les plus exposées aux inégalités sociales et économiques, en lien avec leur environnement quotidien. Se dessinent des leviers communs en matière d'intervention publique.

Mme Jacqueline COLLARD, Présidente de l'association Sante-Environnement Rhône-Alpes (SERA)

Mme COLLARD remercie les collectivités intervenues lors de la table ronde pour leurs témoignages et l'exemplarité des démarches en santé-environnement présentées. Elle souligne qu'un travail de sensibilisation doit être aujourd'hui poursuivi pour travailler à la prise de conscience des enjeux de santé-environnement par le grand public. Elle souligne le rôle que pourraient notamment jouer les représentants des branches professionnelles et l'Education nationale dans le développement de la sensibilisation.

Mme Elodie BRELOT, Directrice du Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE)

Mme BRELOT souligne l'importance de l'évaluation des coûts évités dans l'intégration des problématiques de santé-environnement à l'action publique, dans un contexte où l'enjeu de la gestion des fonds publics est prégnant. Elle considère qu'il s'agit d'un chantier essentiel à conduire dans le domaine de la recherche, tant au niveau national que régional, pour donner des clés en termes d'aide à la décision sur ces sujets. A ce titre, elle prend l'exemple de l'assainissement des eaux.

APRES-MIDI

1- Présentations et synthèse des échanges de l'atelier 1 « Comment informer, former, sensibiliser à la santé-environnement ? »

Vous pouvez accéder via le lien suivant à l'ensemble des présentations des intervenants de l'atelier 1 :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_supports_atelier1_cle095a31.pdf

Lucie PELOSSE, chargée de projet à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes et Elise LADEVEZE, Coordinatrice de projets en réseau au GRAINE

- Intervention : « Education Santé-Environnement : quelques repères »

Slides 8 à 14 de la présentation ci-dessus

Julien CARRETIER, Responsable de l'Information des Publics au sein du Département « Cancer Environnement » du Centre Léon Bérard

- Intervention : « Les élus et la santé-environnement »

Slides 15 à 24 de la présentation ci-dessus

Pr Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Université Clermont Auvergne / Faculté de Pharmacie / Département Santé Publique et Environnement

- Intervention : positionnement des professionnels de santé en santé-environnement et/ou santé environnementale

Slides 25 à de la présentation ci-dessus

Synthèse des échanges autour de la conception des actions d'éducation à la santé-environnement :

Des échanges ressortent deux principaux objectifs qui devront être recherchés à travers la conception et le déploiement des actions d'éducation à la santé-environnement :

- Sensibiliser pour rendre acteur
- Cibler les actions, les publics et les thèmes prioritaires

Au-delà de ces objectifs se pose la question de « comment » informer, toucher et mobiliser les individus autour de la santé-environnement dans une société qui pâtit d'une « surinformation » et d'une multiplication des canaux de communication. La mobilisation d'acteurs relais (branches professionnelles, Education nationale...) et le développement le maillage des personnes compétentes en ESE ressortent comme des leviers pour diffuser des messages et porter des actions adaptées aux publics visés.

Au-delà de ces considérations, les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

- La nécessité de partir du niveau « où en sont » les personnes ciblées, en favorisant des approches basées sur les pédagogies actives et la participation
- Développer les pouvoirs d'agir des acteurs en prenant bien en compte les pouvoirs/responsabilités/capacités de chacun
- La nécessité de s'appuyer sur des partenariats et sur l'intelligence collective
- La nécessité de cibler et de hiérarchiser les acteurs visés et les thématiques abordées au regard du nombre d'acteurs potentiellement visés et de thèmes à potentiels à aborder
- Être également dans une logique d'accompagnement
- Diversifier les outils et approches
- Pousser à la vulgarisation de la recherche
- Avoir des approches qui ne jouent pas sur la culpabilisation ou le catastrophisme, favoriser des approches positives et valorisantes
- Favoriser des entrées thématiques simples, compréhensibles et mobilisatrices (par exemple « se nourrir », « se déplacer », « respirer »)

- Renforcer les compétences des professionnels en matière d'éducation à la santé-environnement

Synthèse des échanges autour de la formation / sensibilisation des élus :

Il ressort principalement que le développement de la formation et la sensibilisation des élus aux enjeux de santé-environnement doit s'appuyer sur les enseignements tirés des expériences des PRSE 2 Auvergne et Rhône-Alpes en la matière et intégrer la spécificité de ce public aux solutions proposées.

Au-delà de ces considérations, les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

- La nécessité de coupler techniciens et élus dans le cadre de formations communes
- La nécessité de davantage prendre en compte les freins suivants dans les actions de formation / sensibilisation des élus :
 - o Une rotation forte des élus du fait des échéances électorales notamment, qui conforte le rôle central des techniciens à leur côté
 - o Le manque de temps des édiles est souvent avancé comme frein à la formation et à l'information
 - o Il est nécessaire de ne pas seulement viser les adjoints à l'« environnement » mais également les Maires, de sensibiliser également ceux qui décident
 - o La nécessité de donner aux élus et techniciens des éléments de langage, des concepts clés pour qu'ils puissent communiquer et développer un argumentaire
- Des leviers et pistes d'action :
 - o La labellisation des collectivités qui portent des actions en santé-environnement pour donner du sens à leur action et développer l'attractivité de la thématique
 - o S'appuyer sur les acteurs relais en lien avec les élus : CNFPT, IEP, Universités, AMF...
 - o Le nécessité de cibler les thèmes / sujets abordés dans le cadre de la formation et de l'information : faire des choix qui « parlent » car le domaine de la « santé-environnement » est trop vaste
 - o Démultiplier les supports et modalités d'action : s'appuyer sur les NTIC (MOOC, SPOC) mais pas seulement : développer également la communication « par l'humain »

Synthèse des échanges autour des actions en direction des professionnels :

Pour toucher, faire évoluer les représentations et les pratiques chez les professionnels, il ressort principalement l'enjeu de communiquer de manière « adaptée » auprès d'eux, en tenant compte des contraintes qui sont les leurs (manque de disponibilité, freins culturels) tout en valorisant les démarches réussies. La nécessité de mobiliser les acteurs relais pertinents ressort comme un levier fondamental pour toucher ces publics (Fédérations professionnelles, instances ordinales, Education nationale...).

Au-delà de ces considérations, les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

- Plusieurs objectifs jugés prioritaires ressortent des échanges :
 - o Faire prendre conscience des enjeux
 - o Faire changer les pratiques professionnelles
 - o Décloisonner les pratiques et introduire de la transversalité dans la prise en compte des enjeux de santé-environnement
 - o Améliorer le bien-être, y compris des professionnels directement visés
 - o Enfin, générer des bénéfices financiers, un retour sur investissement
- Privilégier des actions concrètes

- Mettre à disposition des outils de sensibilisation peu chronophages, tenant compte des contraintes des professionnels visés
- Provoquer des rencontres, à l'image de la Conférence régionale santé-environnement, car le dématérialisé ne suffit pas.

1- Présentations et synthèse des échanges de l'atelier 2 « Comment améliorer la lutte contre les surexpositions reconnues sur un territoire ? »

Vous pouvez accéder via le lien suivant à l'ensemble des présentations des intervenants de l'atelier 2 :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4-support_atelier2_cle5aaf1f.pdf

Marie-Blanche PERSONNAZ, Directrice générale d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

- Intervention : « La qualité de l'air, enjeu de santé publique et les travaux cartographiques associés à son observation »

Slides 7 à 13 de la présentation ci-dessus

Dr Sophie PAMIES, Directrice de l'écologie urbaine à la Ville de Lyon

- Intervention : « La gestion des multi-expositions en environnement clos »

Slides 14 à 20 de la présentation ci-dessus

Bruno VINCENT, Directeur d'Acouité

- Intervention : Les enjeux liés à la co-exposition air-bruit : présentation de la plate-forme Orhane »

Slides 21 à 31 de la présentation ci-dessus

Rémi FOUSSADIER, Directeur des Services de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication

- Intervention : « Les maladies à transmission vectorielle »

Slides 32 à 44 de la présentation ci-dessus

Synthèse des échanges autour de l'observation des surexpositions

Les enjeux d'observation, de production et de mise à disposition de données sont des clés pour l'ensemble des actions portées dans le domaine de la santé-environnement. Ces approches permettent de donner une légitimité et une crédibilité à l'action, tant en matière de prévention que de lutte contre les surexpositions. Des démarches et des outils existent, mais il s'avère nécessaire de promouvoir des solutions qui permettent une appropriation, ainsi qu'une maîtrise des données et des outils au plus près du territoire.

Les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

Observation et lutte contre les surexpositions sont liées

- La nécessité de disposer de données objectivées pour sensibiliser et mettre en place des actions de lutte contre les surexpositions (dépasser l'écueil de « On intervient seulement là où les gens se plaignent »)

Comment accompagner le développement de l'ingénierie d'observation au niveau régional et local ?

- La nécessité de fournir des outils d'observation facilitant la prise de décision par les acteurs locaux, notamment les collectivités locales
 - o Privilégier des indicateurs simples et parlants qui permettent de fixer des priorités et de prendre des décisions
 - o Faire en sorte de mobiliser les communautés d'expertise pour développer une ingénierie, et la rendre accessible pour aller au-devant des collectivités
- En amont, réfléchir à la bonne échelle de travail pour chaque type d'exposition, permettant à la fois une connaissance des expositions suffisamment fine et d'avoir une cohérence avec le périmètre de l'action des collectivités locales
- Encourager la déclinaison de l'état des lieux régional, comme levier pour développer l'observation au niveau local
- Encourager le croisement des données déjà existantes entre les structures et faire « sauter » le verrou de la mise à disposition des données afin de permettre leur partage
 - o Réfléchir à la mise en place d'un cadre facilitant pour le partage de données :
 - Cadre technique : une plateforme numérique permettant le partage et le croisement des données
 - Cadre juridique / déontologique : Prendre en compte les enjeux juridiques et déontologiques liés au partage de données
 - o Recenser et promouvoir le recours aux outils existants/en développement permettant la mise à disposition d'informations géographiques, environnementales et sanitaires (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique, Géo-Rhône-Alpes, Observatoire local en santé, BALISES, Observatoire national de la qualité de l'Air Intérieur)

- Rendre accessible l'information quantitative sur les indicateurs de santé et d'environnement au plus proche des habitants comme levier de sensibilisation et de passage à l'action (par exemple, ramener l'information à l'exposition individuelle moyenne au cours de la journée, sur la qualité de l'air)

Comment traiter la question de la multi-exposition dans les territoires ?

- Réfléchir aux critères retenus pour juger de la surexposition d'un territoire ? Comment développer l'observation sur les territoires multi-exposés ?
- Quelle approche pour la mesure des multi-expositions ? : privilégier des approches intégrées sur des territoires donnés (études de zones) ou des milieux donnés (environnement intérieur), la question se posant dans ce cas de prioriser l'action sur tel ou tel milieu par rapport à tel autre

Synthèse des échanges autour de la lutte contre les surexpositions

La lutte contre les surexpositions mobilise des leviers portant à la fois sur les comportements individuels (prévention, sensibilisation) et collectifs (appui sur la réglementation existante, intégration de la réduction des expositions dans l'action publique locale, prévention de la survenue des expositions).

Les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

Différencier les approches en fonction du risque ou de l'exposition concernée :

- Pour le risque vectoriel, une approche homogène à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, du fait de l'imprévisibilité de la propagation de l'exposition
- Pour la qualité de l'air intérieur et le bruit, privilégier les interventions ciblées sur les surexpositions reconnues localement dans les territoires
- Pour la qualité de l'air extérieur, une approche mixte à l'échelle du territoire régional et ciblée les zones de surexposition

Travailler sur la complémentarité des approches préventives et curatives :

- Mobiliser les leviers existants (à la fois contraignants – bâton- et incitatifs ou symboliques) :
 - o En matière de qualité de l'environnement intérieur : Pouvoir de police du maire dans le cadre de l'application du Règlement sanitaire Départemental ; inspecteurs de salubrité pour sensibiliser / diffuser de l'information auprès de la population ; revaloriser la vocation initiale des permis de construire en matière d'approche transversale de la salubrité du projet de construction.

- Agir à la fois sur les leviers individuels (information, sensibilisation...) et en matière de politiques publiques (appuyées sur le retour d'expérience et l'exploitation des données)
- Renforcer la sensibilisation et la coordination des acteurs, décideurs et opérateurs, sur la nécessité d'avoir une approche transversale dans la prise en compte des surexpositions et leur prévention
 - Les approches en silo peuvent mener à ignorer les risques de surexpositions ou de développer des actions aux effets contradictoires :
 - exemple des actions de rénovation énergétique, l'isolation par l'extérieur peut avoir des répercussions en matière d'émergence des bruits intérieurs dans les bâtiments
 - exemple d'un projet d'aménagement qui intègre des bassins de rétention d'eau et ne tenant pas compte du risque vectoriel
 - Des solutions multiples à coordonner existent ou sont à développer :
 - Intervention au cas par cas pour les bâtiments existants, en fonction de leur implantation et des problématiques rencontrées, en mobilisant les dispositifs existants
 - Développer la prévention et la formation à une culture commune en santé-environnement, à destination des aménageurs et des différents corps de métiers, notamment dans le domaine de l'urbanisme et du BTP
- Renforcer les approches préventives pour limiter le poids des futures interventions curatives, avec des leviers déjà cités plus haut, par exemple :
 - Formation / sensibilisation à la lutte contre les risques vectoriels dans les zones à risques
 - Sensibiliser et impliquer les professionnels autour des enjeux liés à la santé-environnement (inclusion de clauses dans les cahiers des charges sur le choix des matériaux de construction, des produits d'entretien...)
 - Redonner au permis de construire sa vocation d'évaluation sanitaire du projet d'habitat

1- Présentations et synthèse des échanges de l'atelier 3 « Comment améliorer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans le développement territorial ? »

Vous pouvez accéder via le lien suivant à l'ensemble des présentations des intervenants de l'atelier 3 :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5_supports_atelier3_cle031e88.pdf

Soline COLLIN, Chargée de mission du réseau « Ville et aménagement durable »

- Intervention : « Les enjeux liés à l'intégration de la santé-environnement dans la programmation urbaine »

Slides 7 à 30 de la présentation ci-dessus

Florence PRADIER, responsable du service « santé-environnement » de la Ville de Lyon », et Béatrice COUTURIER, chargée de mission urbanisme et développement durable au Grand Lyon

- Intervention : « Promouvoir une approche sanitaire en amont des projets de travaux, ouvrages, opérations d'aménagement »

Slides 31 à 50 de la présentation ci-dessus

Dr Nicola CANTOREGGI, Docteur en géographie de l'Université de Lausanne et enseignant et chercheur à l'Université de Genève

- Intervention : « L'évaluation d'impact sur la Santé (EIS) »

Slides 51 à 58 de la présentation ci-dessus

Synthèse des échanges autour de la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans le développement territorial

Il ressort des échanges que la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans le développement territorial repose sur plusieurs facteurs clés : l'existence et l'accès à des données objectivées en la matière, pour définir et étayer les priorités à intégrer dans les politiques locales, notamment à travers les Evaluations d'impact en santé. La prise en compte transversale des enjeux de santé-environnement dans les politiques de développement local nécessite d' « emmener » et de sensibiliser les élus et leurs services de leur pouvoir d'agir à leur échelle.

Les échanges lors de l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants :

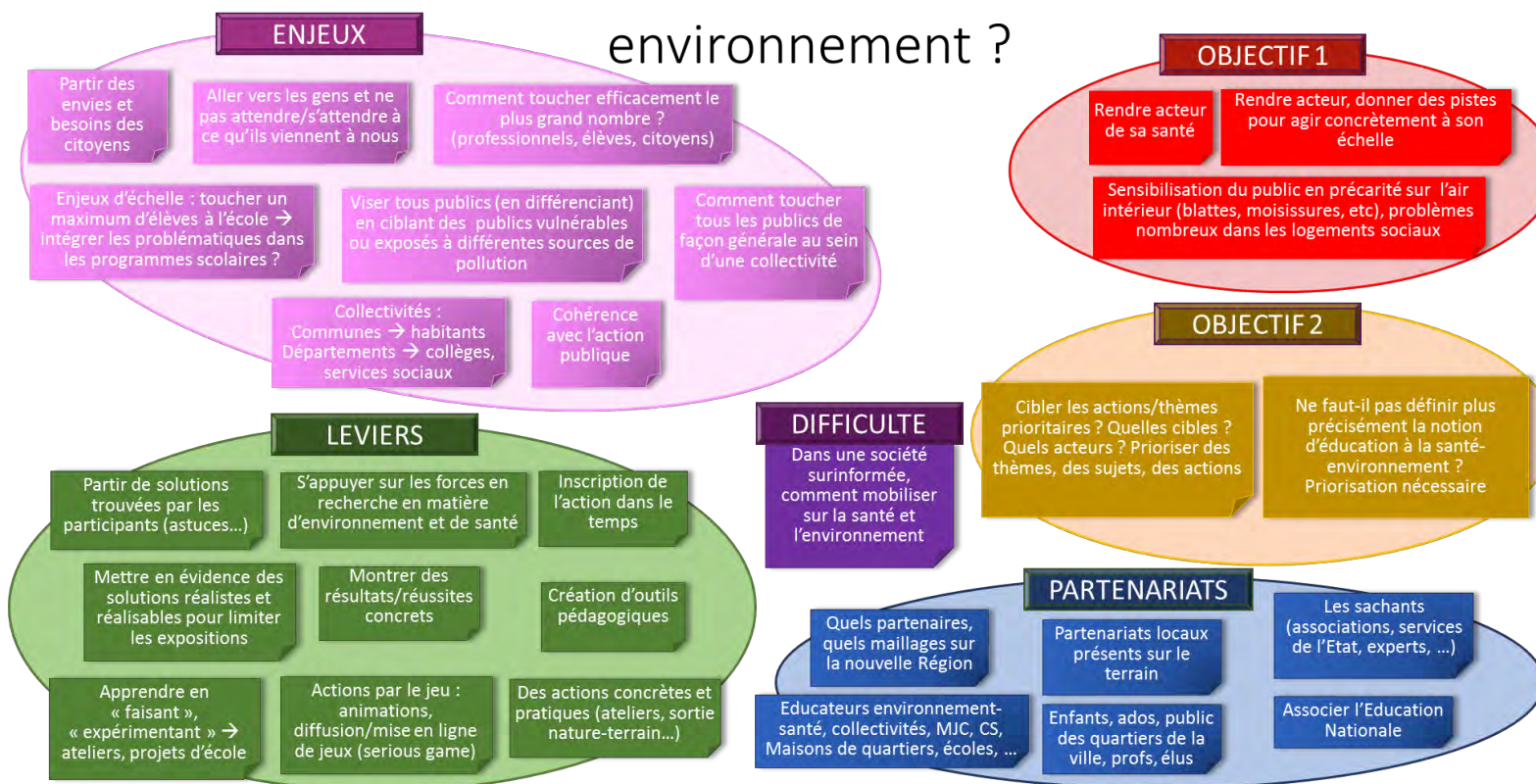
- Assurer l'implication d'élus porteurs et de services facilitateurs
 - Une impulsion de l'échelon régional nécessaire mais pas suffisante pour susciter des démarches au niveau infra-régional
 - Diffuser une culture de la santé-environnementale à l'attention des élus et des services urbains
 - Partir de l'existant et montrer en quoi les politiques publiques locales se préoccupent déjà de la santé, sans être « invasif » (l'approche santé n'a pas vocation à remplacer le développement durable qui devient aujourd'hui souvent un mot valise)
- Assurer une réelle pédagogie sur la santé, au-delà de l'information – formation sur la base des schémas classiques, pas nécessairement compris
 - Identifier les « plus » éventuels d'une approche Santé par rapport à ce qui est déjà fait (n'est-ce pas simplement une question d'affichage politique ?)
 - Montrer - et calculer- les bénéfices de la prise en compte de la santé dans les politiques publiques :
- Compréhension, acceptabilité, appropriation de la part des habitants

- Bénéfices induits sur les coûts de prise en charge de la santé (physique et psychique)
- Bénéfices induits sur la cohésion sociale
 - Faire état des outils existants en urbanisme :
 - Mettre en visibilité les outils existants en matière d'urbanisme en lien avec la santé aux différentes échelles Ex : PPRT (risques technologiques), SDAGE (eau), plans de nuisances sonores, BBC, etc.
 - Diffuser les réflexions, rapports, guides méthodologiques locaux existants
 - Intégrer le thème de la santé dans les procédures d'urbanisme existantes (éviter d'en créer de nouvelles)
 - L'un des freins majeurs pour introduire le thème de la santé dans les procédures d'urbanisme est la crainte d'une couche réglementaire supplémentaire
 - Viser peut-être l'ajustement, éventuellement l'élargissement, des procédures et outils actuels, plutôt que la création d'outils nouveaux (ex : intégrer l'approche santé dans le SEG – Suivi Environnemental Global des SCOT).
 - Viser l'élargissement de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme développée par l'ADEME.
 - Intégrer les acteurs de la santé dans les réflexions sur le développement des territoires
 - Identifier précisément à quel moment, et dans quelles procédures, l'expertise santé doit être sollicitée, et pour faire quoi : ce qui permettrait aux bureaux d'études de monter en compétence pour multiplier les capacités d'ingénierie.
 - Donner les moyens aux acteurs de la santé d'accompagner les procédures d'urbanisme au titre des personnes associées.
 - Remarque : vers des ALS, associant Etat (ARS), collectivités, mutuelles d'assurance par exemple ?
 - Partager les données, au-delà de leur « simple » accès, et les traiter, les croiser, via la mobilisation d'expertises multiples :
 - Le diagnostic réalisé par l'ARS, l'ORS et le CEREMA préalablement au lancement du PRSE3 a été l'occasion d'un dialogue transversal. Il rassemble des données et des indicateurs à l'échelle régionale. Cela ne suffira pas cependant à appréhender le sujet aux échelles locales.

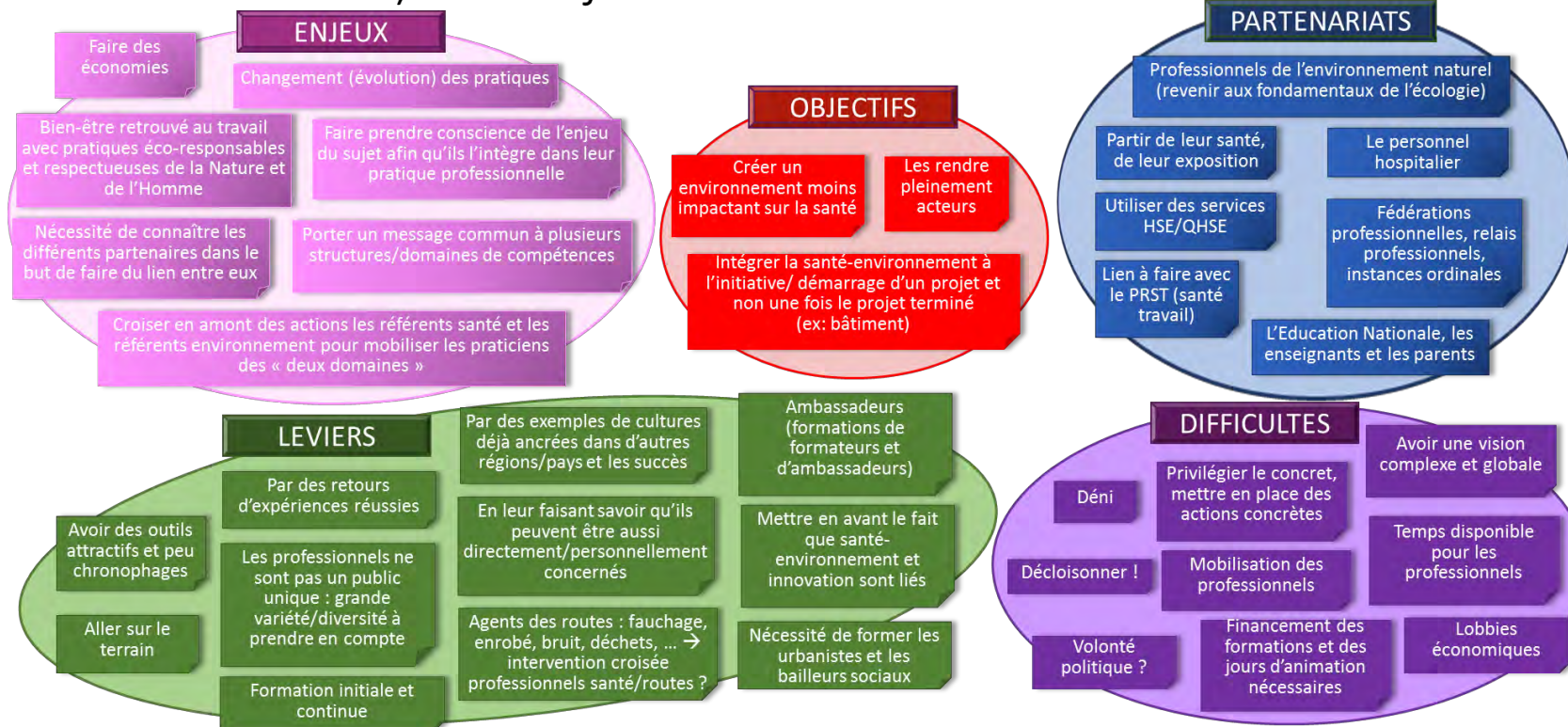
- Il apparaît nécessaire d'ouvrir localement des espaces de partage de données et d'analyses collectives associant professionnels de l'urbanisme et professionnels de la santé.
- La question de la disponibilité des données, en termes de santé et d'environnement, est sans doute le premier frein à lever.
- Trouver le bon moment pour « ouvrir » le dialogue aux populations, dans des procédures d'urbanisme « fermées »
 - S'appuyer sur les instances existantes de représentation des usagers / habitant
 - L'un des principaux atouts des EIS serait de faciliter l'implication des habitants dans le dialogue et la négociation. Les habitants semblent alors plus concernés par le projet collectif, et plus à même de développer leurs propres capacités d'action (empowerment, changements de comportements). Ceci gagnerait à être mieux évalué et valorisé.
- Dans la mise en œuvre de cette démocratie sanitaire, la volonté politique devient alors une condition impérative de l'EIS

Annexe 1 – Productions de l'atelier 1

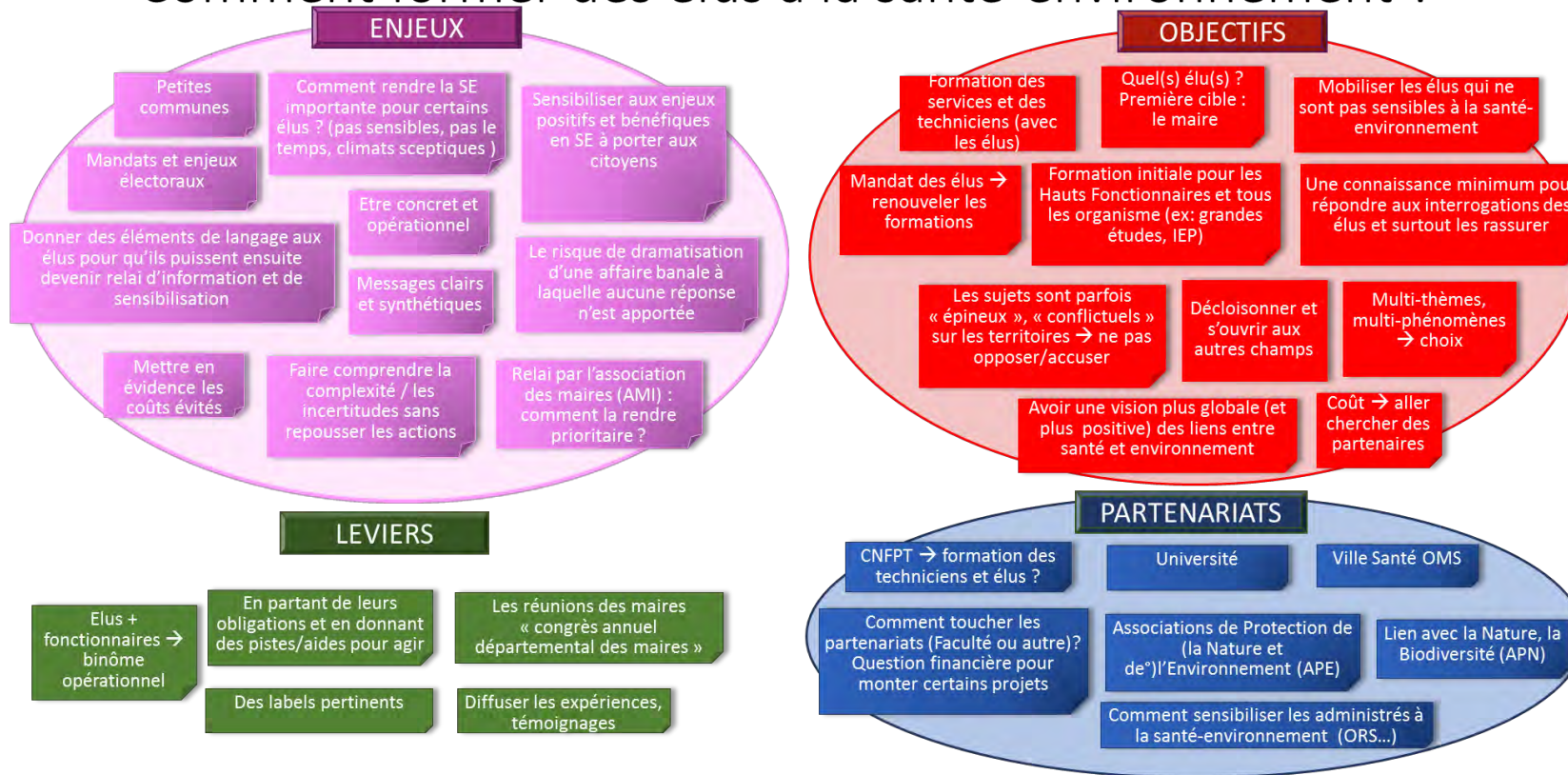
Comment concevoir des actions d'éducation à la santé-environnement ?



Comment sensibiliser les professionnels (de santé, du bâtiment...) aux enjeux de santé-environnement ?



Comment former des élus à la santé-environnement ?



Annexe 2 – Glossaire

- ✓ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ✓ AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
- ✓ AMF : Association des Maires de France
- ✓ BALISES : Base Locale d'Informations Statistiques en Santé
- ✓ BBC : Bâtiment Basse Consommation
- ✓ CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- ✓ CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie
- ✓ CNFPT : Centre nationale de la Fonction Publique Territoriale
- ✓ CRIIRAD : Commission de recherche de d'information indépendantes sur la radioactivité
- ✓ DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- ✓ EIS : Etude d'impact sur la santé
- ✓ ENR : Energies renouvelables
- ✓ ERP : Etablissement recevant du public
- ✓ ESE : Education à la santé-environnement
- ✓ GRAIE : Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau
- ✓ GRAINE : Réseau Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable
- ✓ IEP : Institut d'Etudes Politiques
- ✓ MOOC : Massive Open Online Course
- ✓ NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ✓ OMS : Organisation mondiale de la santé
- ✓ ORS : Observatoire régional de la santé
- ✓ PNSE : Plan national santé-environnement
- ✓ PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- ✓ PRSE : Plan régional santé-environnement
- ✓ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ✓ SEG SCOT : Suivi Environnemental Global des SCOT
- ✓ SERA : Santé-Environnement Rhône-Alpes



- ✓ SPOC : Small Private Online Course
- ✓ TEPOS : Territoire à énergie positive

